

Le contexte >

Si l'on prend en compte l'ensemble des salariés, y compris ceux travaillant à temps partiel, on constate que **90 %** d'entre eux perçoivent moins de **2 434 euros** net par mois, 50 % moins de **1 220 euros** et **10 %** moins de **182 euros** (source : Insee).

Discrimination >

À travail égal, salaire inégal : selon les chiffres du ministère du Travail (Dares), l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes pour une situation de travail équivalente est de **24,8 %**.

La phrase

Le taux de pauvreté a cessé de baisser à la fin des années 1990. Il s'est ensuite stabilisé avant de remonter pour la première fois en 2005.

Martin Hirsch, haut-commissaire aux Solidarités actives

Salaires

Au cœur du malaise social.

Le pouvoir d'achat constitue la première préoccupation des Français. 71 % d'entre eux ne croient pas à l'action du gouvernement dans ce domaine (*).

PAR LAURENT MOSSINO

« **A**u secours, tout augmente sauf mon salaire! » Voilà un slogan publicitaire qui entrerait parfaitement en résonance avec le vécu de la plupart des Français. Si l'on se réfère aux comptes de la nation publiés par l'Insee, le pouvoir d'achat du revenu disponible par ménage a augmenté de 0,2 % par an entre 2002 et 2006. Mais cette moyenne masque de fortes disparités entre les différentes catégories de ménages. Si l'on exclut les revenus de la propriété, qui sont très inégalement répartis et dont la croissance a été trois fois supérieure à celle des autres revenus, on observe que le revenu moyen par ménage a baissé de 0,6 % par an. Selon une enquête du Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof), un Français sur deux éprouve des difficultés à vivre avec les revenus de son foyer. Et 7,1 millions de personnes vivent avec moins de 817 euros par mois (seuil de pauvreté fixé à 60 % du salaire médian).

C'est dans ce contexte qu'apparaît une nouvelle tendance inflationniste. La valse des étiquettes donne le tournis aux Français : le prix de la consultation médicale a augmenté de 19 % au cours de l'année écoulée, la baguette de pain de 12,5 %, les carburants de 8,2 %, le fioul domestique de 4,7 %, etc. Les dépenses des ménages sont de plus en plus contraintes, comme le logement qui représente en moyenne le quart de leur budget, mais aussi l'eau, le gaz, l'électricité, les déplacements pour se rendre au travail. Les plus modestes, compte tenu de la structure de leur consommation, sont aussi les plus touchés. Un rapport de l'Insee révèle que les trois quarts des revenus des ménages modestes sont aspirés par des dépenses incompressibles, contre la moitié cinq ans plus tôt.

Faut-il alors s'étonner que le pouvoir d'achat se hisse au premier rang des préoccupations des Français, devant la santé, la garantie de retraite, l'emploi et l'environnement(*)? En fait, la question

figure au cœur du malaise social. Toutes les catégories de salariés sont concernées. Les fonctionnaires descendent dans la rue pour réclamer au moins 6 % d'augmentation de salaire au titre du rattrapage de leur pouvoir d'achat. Les conflits se multiplient également dans le secteur privé : Total, Air France, Conforama, Crédit Lyonnais, Yoplait, etc.

Le pouvoir d'achat est encore en première ligne dans la bataille des retraites : c'est bien la perspective de perdre l'équivalent de deux mois de pension par an qui provoque la colère des futurs retraités des régimes spéciaux. « *Je suis sûr que si jamais un mouvement social prend corps, ce sera sur le pouvoir d'achat* », affirme Robert Rochefort, directeur du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc). ■

(*) **Sondage CSA réalisé les 7 et 8 novembre 2007 pour Le Parisien et Aujourd'hui en France.**



Les salaires constituent le premier sujet de conflictualité dans les entreprises

LOI

Le secrétaire d'État à la consommation, Luc Chatel, a annoncé prochainement une réforme de la loi Galland sur la grande distribution pour dynamiser la concurrence et faire prétendument baisser les prix. L'expérience du ministre de l'Économie Nicolas Sarkozy en 2004 n'avait pas été vraiment concluante sur le sujet. La CGT estime que la « concurrence » de M. Chatel risque plus sûrement de dégrader la qualité des services, d'exercer une pression accrue sur les salaires et l'emploi, et donc de favoriser les délocalisations.

Repères

Article L. 132-27, 1^{er} alinéa : L'employeur est tenu d'engager chaque année une négociation sur les salaires effectifs, la durée effective et l'organisation du temps de travail.

5^e alinéa : Une négociation sur les objectifs en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, ainsi que sur les mesures permettant de les atteindre.

8^e alinéa : Une négociation sur les mesures relatives à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.



Les fonctionnaires en grève le 20 novembre pour les salaires et l'emploi. Selon l'Insee, la valeur du point d'in

Palabres, palabres...

La Conférence sur le pouvoir d'achat tenue le 23 octobre 2007 à l'initiative du gouvernement n'a débouché sur aucune mesure concrète pour les salariés.

Cette Conférence sur le pouvoir d'achat a été de la même veine que la précédente organisée il y a moins d'un an par le gouvernement de Villepin : le panier de la ménagère est toujours vide! La ministre de l'Économie, Christine Lagarde, s'est contentée d'ouvrir un cycle de discussion sur deux sujets. Le premier consisterait à conditionner les allègements de charges dont bénéficient les entreprises (plus de 20 milliards d'euros en 2007) à l'ouverture d'une négociation salariale. Entendons-nous bien, il ne s'agirait pas pour l'entreprise de conclure une négociation, mais simplement de l'ouvrir comme la loi lui en fait déjà l'obligation une fois par an. Le second chantier vise à mettre en place une commission indépendante qui serait chargée de déterminer « *le niveau du Smic le mieux adapté aux circonstances économiques du pays* ». Une vieille revendication du Medef qui cherche à s'affranchir de la loi stipulant que le salaire minimum est indexé non seulement sur les prix, mais aussi sur

les gains de pouvoir d'achat de l'ensemble des salaires. Sans oublier la faculté dont dispose le gouvernement de lui donner, en sus, un « coup de pouce ».

Pour sa part, la CGT réclame depuis longtemps une remise à plat du système d'allègement des cotisations sociales patronales. Dans un premier temps, les aides pourraient être conditionnées à la conclusion d'un accord majoritaire et à des indices d'évolution salariale et d'emploi afin de faire reculer la précarité. Avant d'entreprendre une réforme d'ensemble de l'assiette des cotisations patronales permettant d'intégrer les revenus financiers et un ratio entre la masse salariale et la valeur ajoutée de l'entreprise. S'agissant du Smic, la CGT est attachée au respect de la loi et estime que l'actuelle Commission nationale de la négociation collective, au sein de laquelle siègent les organisations syndicales, est tout aussi indépendante et légitime qu'une commission d'experts pour parler du salaire minimum. Lequel doit être revalorisé à hauteur de 1500 euros brut par mois. ■